

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : LEOPARD 120

Nom chimique ou ingrédient(s) actif : Quizalofop-p-ethyl: Ethyl(R)-2-(4-(6-chloroquinoxalin-2-yloxy))phenoxypropionate s):

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Herbicide.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon
92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL
Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48
INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

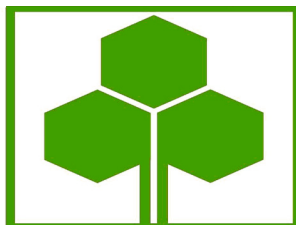
Classification européenne : Le produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

-Classification : Xn; R65
Xi; R36
N; R50-53

-Dangers physico-chimiques pour la santé humaine et l'environnement : R36 - Irritant pour les yeux.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Mentions obligatoires d'étiquetage

Contient

: Quizalofop-p-ethyl

- Symbole(s)



- Phrase(s) R

:
Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement
R36 - Irritant pour les yeux.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- Phrase(s) S : S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60 - Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3. Autres dangers

Autres effets indésirables pour la santé

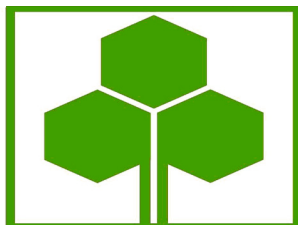
: Légère irritation possible pour la peau, en particulier en cas de contact prolongé.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique du produit : Préparation-Concentré émulsionnable (EC)

* Composants : Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification :

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	Classification
Quizalofop-p-ethyl	: 10 à 13 %	100646-51-3	-----	-----	Xn; R22 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (oral)-H302 Aquatic Acute 1-H400 Aquatic Chronic 1-H410
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	: 32 à 39 %	64742-94-5	265-198-5	649-424-00-3	Xn; R65 ----- Asp. Tox 1-H304



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.
En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle.
Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et savon. Enlever les vêtements souillés ou éclaboussés.
- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter un ophtalmologiste si irritation, rougeur, douleur ou gêne visuelle persiste.
- Ingestion : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1/2.3

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun antidote particulier. Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

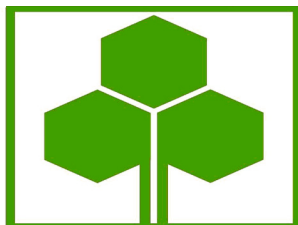
- Agents d'extinction appropriés : En cas de petits feux: poudre chimique sèche, vaporisation d'eau, dioxyde de carbone.
En cas de feu important: mousse, brouillard d'eau, eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Un retour de flamme peut survenir le long de la traînée de vapeur.
- Produit de décomposition dangereux : Composés de chlore, oxydes de carbone (CO et CO₂) et oxydes d'azote (NO, NO₂..).

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection des intervenants : Appareil respiratoire autonome et protection totale nécessaire dans les espaces clos.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

Procédures spéciales : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Protection personnelle : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endiguer avec un absorbant inerte (absorbant minéral, sable ou terre). Récupérer le mélange dans un récipient approprié pour évacuation et élimination. Voir Rubrique 13

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune n'est nécessaire.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

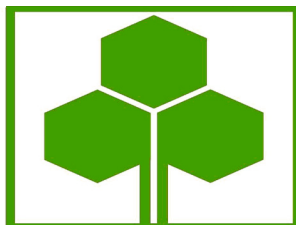
Général : Utiliser dans un local bien aéré.
Manipulation : Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incom

Stockage : Conserver dans l'emballage d'origine fermé.
 Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- * **Limites d'exposition professionnelle** : Quizalofop-p-ethyl: Pas de données disponibles.
Naphtha: VLT: 25 ppm

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures techniques de protection : Ventilation nécessaire.

Protection individuelle

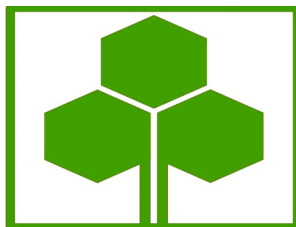
- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374) Gants type néoprène ou nitrile (conforme norme EN 374)
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité (conforme à la norme EN 166)
- **Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

- Etat physique à 20°C** : Liquide.
- Couleur** : Ambré
- Odeur** : Solvant organique
- pH (produit concentré)** : (20°C) 5 à 7
- Point de fusion [°C]** : Non applicable.
- * **Point d'ébullition [°C]** : Non déterminé
- Point d'éclair [°C] (cf)** : 73
- Taux d'évaporation** : Non déterminé
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.
- Limites d'explosivité**
- Limite d'explosivité inférieure [% vol]** : 0,6
- Limite d'explosivité supérieure [% vol]**: 7
- Pression de vapeur [20°C]** : 1.1 10⁻⁴ mPa à 20°C (Quizalofop-p-ethyl)
- Densité de vapeur relative (air=1)** : Non déterminé
- Masse volumique à 20°C (kg/l)** : (20°C) 1,01 à 1,05
- Solubilité dans l'eau** : Miscible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Log P (octanol/eau) à 20°C	: (25°C) 4,7 (Quizalofop-p-ethyl)
Temp. d'auto inflammation [°C]	: > 450 (Naphtha)
Viscosité	: Non déterminé
Caractéristiques d'explosivité	: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. (Naphtha)
Propriétés comburantes	: Non comburant

9.2. Autres informations

Aucune information / donnée disponible

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information / donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Eviter un fort réchauffement.

10.5. Matières incompatibles

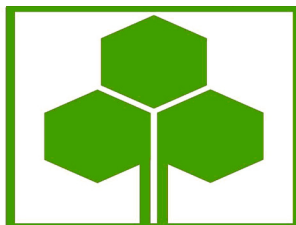
Agents oxydants , acides, alcalins

10.6. Produits de décomposition dangereux

Composés de chlore, oxydes de carbone (CO et CO2) et oxydes d'azote (NO, NO2..).

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

Toxicité aiguë	
DL50 (voie orale, rat) [mg/kg]	: > 2000
Admin.cutanée (lapin) DL50 [mg/kg]	: > 2000
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	: > 5
Toxicité chronique	Pour le Quizalofop-p-ethyl
Cancérogénicité	: Non cancérogène
Mutagénicité	: Non mutagène
Toxicité pour la reproduction:	: N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.
Propriétés tératogènes:	: Non tératogène lors d'expériences effectuées sur les animaux.

Informations sur les voies d'exposition probables

- Inhalation	: Aucun risque dans des conditions normales d'utilisation
- Contact avec les yeux	: Modérément irritant pour les yeux.
- Contact avec la peau	: En cas de contact avec la peau, faible irritation possible en cas de contact prolongé.
-Sensibilisation	: Non sensibilisant
- Ingestion	: Peut provoquer une atteinte grave des poumons en cas d'ingestion et/ou vomissements par aspiration pulmonaire.

SECTION 12 Informations écologiques

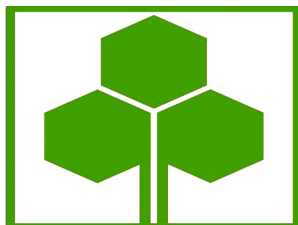
12.1. Toxicité

Sur les ingrédients	Pour le Quizalofop-p-ethyl
CE50-48 hrs - Daphnia magna [mg/l]	: 0,29
CE50-72 heures - Algues [mg/l]	: EbC50=0.021
CL50-96 Heures - poisson [mg/l]	: 0,21
DL50 Oiseaux (caille japonaise) (mg/kg)	: > 2000
Abeilles DL50 [µg/Abeille]	: Non toxique pour les abeilles.
Sur le produit	: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

12.2. Persistance et dégradabilité

Pour le Quizalofop-p-ethyl

- Durée de persistance dans les sols: moyenne.
- Dégradabilité dans l'eau:
- Demi-vie (t1/2) : > 30 jours, pH 7 à 25°C.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 12 Informations écologiques (suite)

Demi-vie (t1/2) : < 1 jour, pH 9 à 25°C.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune information / donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pour le Quizalofop-p-ethyl

Faible mobilité (sol).

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information / donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information / donnée disponible

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : A éliminer dans un centre d'enfouissement des déchets agréé pour les pesticides ou dans un incinérateur de déchets chimiques dangereux agréé.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale

Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR -
Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

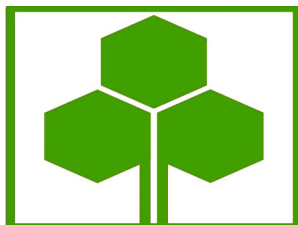
14.1. Numéro ONU

UN 3082

N° I.D. : 90

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport ADR/RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,
N.S.A. (Quizalofop-p-ethyl)



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

Désignation officielle de transport OM-IMDG : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Quizalofop-p-ethyl)
 Désignation officielle de transport IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Quizalofop-p-ethyl)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

-Classe ADR/RID : 9
 -Etiquetage ADR/RID : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.18 de l'ADR

OMI-IMDG

- Classe OMI-IMDG : 9
 - Etiquetage OMI-IMDG : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.1.6 de l'IMDG .
 - Fiche Sécurité N° : F-A, S-F

OACI/IATA

- IATA - Classe ou division : 9
 - Etiquette IATA : Etiquette 9 : Miscellaneous Dangerous Goods
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 7.1.6.3 de l'IATA-.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/IMDG/ IATA : III

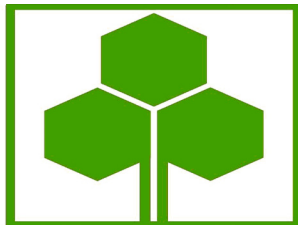
14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : Polluant marin selon amendement de l'IMDG .

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

LEOPARD 120

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 8 / 2011

Remplace la fiche : 7 / 3 / 2005

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

Non applicable

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, c

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Dispositions nationales France

Législation des installations classées : Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).

pour la Protection de l'Environnement:

Rubrique n°1432c : Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation du risque a été réalisée selon la Directive 91/414 CE ou le règlement 1107/2009.

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3 : R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 - Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Liste des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3 : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Révision : Révision - Voir : *
Cette FDS a été révisée selon le nouveau format du règlement 453/2010

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une manipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document

Page : 10 / 10

2 Rue Troyon 92316 SEVRES CÉDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com